

Magny-Cours Championnat de France des Circuits

Date: 24 août 2024

Sujet/Subject : DECISION N°3
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : VSFSports- Amplitude Automobiles

Les commissaires sportifs après avoir convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor: Mr Steven PALETTE

N° & Pilote / No. & Driver 41 Mr. Gregory Faessel CURSON

Date & Heure de l'incident : Meeting 3 SPA


Séance / Session :

Faits / Facts : Recul de 5 places sur la grille de la prochaine course pour laquelle il prend le départ

Référence / Offence : Décision n°9 du meeting de Spa

Décision : Rétrogradation de 5 places sur la grille de la prochaine course pour laquelle il prend le départ (Course 1 de Magny-Cours)

Raison de la décision : Application de la décision n° 9 de SPA.

Reçu par le concurrent (nom) : <u>PALETTE</u>	Date: <u>24/08/24</u>
Signature : 	Heure / Time : <u>12.45.00</u>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

M. PASCOUAU René
Président / Chairman
Lic. 14181 FFSA



M. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA



M. TISLER Jean-Pierre
Membre
Lic. 5221 FFSA



Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board